



MUNICIPALITE
BRETIGNY-SUR-MORRENS

Bretigny-sur-Morrens, le 10 mai 2021

PRÉAVIS N°03 / 2021

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Demande de crédit d'investissement complémentaire d'un montant de CHF 30'000.- au crédit alloué dans le cadre du préavis N°05/2020 pour le financement de la rénovation de la place de jeux de la Maison de Ville

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs Conseillers,

Préambule

Lors de sa séance du 16 décembre 2020, le Conseil général a accepté le préavis n° 05/2020 sollicitant un crédit d'investissement de CHF 130'000.- pour la rénovation de la place de jeux de la Maison de Ville. Ce montant avait été calculé sur la base d'un devis estimatif de notre architecte paysagiste HES avec un revêtement de chute constitué de copeaux.

Justificatif du dépassement du crédit d'investissement

Afin de répondre au mieux aux attentes des utilisatrices et utilisateurs de la place de jeux, un sondage a été effectué auprès des enfants des classes de Bretigny-sur-Morrens en leur soumettant un choix de jeux. Nous avons également visité, avec notre employé communal, différentes places de jeux afin de déterminer le choix du revêtement pour les zones de chute. Le projet a donc été établi en fonction de ces éléments et trois entreprises de la région ont été invitées à présenter une offre.

A la réception des devis, il s'avère que le montant du crédit d'investissement initial de CHF 130'000.- est insuffisant. En effet, après avoir comparé les avantages et les inconvénients des différents types de zones de chutes (copeaux, gravier ou tartan), la Municipalité a retenu le variante tartan. Cette solution, dont la plus-value se monte à CHF 10'000.-, a l'avantage de faciliter l'entretien et sera aussi plus pérenne à long terme, ce qui permettra de réduire les coûts d'exploitation. Cette surface a d'ailleurs fait ses preuves dans la cour de récréation de l'école. Pour indication, l'entretien d'une variante copeaux ou gravier est estimé à environ CHF 5'000.-/an.

Pour compenser ce revêtement synthétique, qui d'un point de vue écologique n'est pas la solution la plus optimale, le mobilier sur mesure (plateformes d'assise autour du noyer et de jeu) est constitué de bois indigène. Ces aménagements, dont le coût s'élève à CHF 20'000.-, font partie intégrante du projet et permettront aux utilisatrices et utilisateurs de disposer d'espaces conviviaux de rencontre.

Compte tenu de ce qui précède, de l'art. 16 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) et de l'art. 89 al. 2 du règlement du Conseil général, un crédit complémentaire d'investissement d'un montant de CHF 30'000.- est demandé pour le financement de la rénovation de la place de jeux de la Maison de Ville.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

- vu le préavis municipal n°03/2021 du 10 mai 2021,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire d'un montant de **CHF 30'000.-** pour le financement de la rénovation de la place de jeux de la Maison de Ville, portant ce crédit d'investissement à un montant total de CHF 160'000.-,
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières ne sont pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement,
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur 10 ans.

Adopté en séance de Municipalité le 10 mai 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
M. MOOSER



La Secrétaire
M. JEANNIN